



ACADÉMIE DU GAULLISME

LE COMBAT DE L'AVENIR

Vingt-septième année - n° 223 - Janvier 2020 - Président-fondateur: Jacques DAUER -Président Jacque MYARD



MEILLEURS VOEUX POUR 2020 : EST CE POSSIBLE ?



Jacques MYARD,

L'exercice de la présentation des vœux a quelque chose d'exorcisant pour conjurer le sort des événements que l'on pressent comme devant être très difficiles.

Ne lésinons pas :

Bonne et Heureuse Année à vous tous, chers correspondants internautes pour vous-mêmes et tous vos proches.

Néanmoins si ces vœux sont sans ambiguïté pour chacun d'entre vous, je m'interroge avec force sur l'avenir de la France dont certains experts doutent qu'elle puisse surmonter les fractures internes qui minent son unité.

Ces fractures existent bel et bien, entre la France des métropoles et la France de la périphérie, entre le coeur des villes et des banlieues à la dérive, avec le communautarisme islamo intégriste qui joue délibérément la partition selon les analyses de l'ancien Président F. Hollande et Gérard Collomb qui prédit " le face à face" !

Mais peut-on accepter ce processus sans rien dire, avec fatalité ? Pour ma part il n'en est pas question.

La France est une construction politique qui est un projet, un combat incessant qui dépend de nous et de nous seul.

L'histoire de France est une saga perpétuelle " allant et venant sans relâche de la grandeur au déclin, et redressée de siècle en siècle par le génie du renouveau" Charles de Gaulle.

Il est urgent de mettre sur pied une politique qui puissent faire pièce aux ruptures connues et sur lesquelles les gouvernements ne font que discourir sans prise véritable directe ! Ce projet doit rétablir la souveraineté de la France vis à vis de l'Europe pour privilégier une Europe de coopérations entre les Nations et non une Europe intégriste et idéologique !

L'appel à l'immigration doit cesser pour mettre un terme à l'accroissement des dérives communautaristes, les salafistes expulsés !

L'Etat doit renforcer ses services publics et mettre sur pied l'aménagement du territoire, une politique industrielle et surtout nataliste pour retrouver l'équilibre des générations.

Mais pour cela il faut changer de logiciel économique, et c'est possible en retrouvant les avances de la banque de France au trésor pour investir, sans accroître la dette.

Alors on pourra dire "Bonne et Heureuse Année la France "pour forcer le destin avec toutes les chances d'être entendu!

Jacques MYARD

Membre Honoraire du Parlement

Maire de Maisons-Laffitte

Président du Cercle Nation et République

Président de l'Académie du Gaullisme

« 2020, sous le signe du Général de Gaulle »



Par Christine Alfarge,



« *La nation retrouvée* »

Pour les 130 ans de la naissance de Charles de Gaulle, les 50 ans de son décès et les 80 ans de l'appel du 18 juin 1940, la Monnaie de Paris émet plusieurs pièces euro 2020 marquant ainsi un triple anniversaire historique pour la France.

L'occasion de réfléchir où en est l'unité nationale aujourd'hui ? « *Celle qui s'est forgée dans la lutte clandestine contre l'occupant, qui évita à notre pays la guerre civile et la crise profonde qui déchirèrent tant de nations de notre continent* » écrivait Jacques Debû-Bridel qui jouera un rôle majeur au sein du Conseil national de la Résistance dont aura lieu la première réunion organisée le 27 mai 1943 sous la présidence de Jean Moulin, délégué par le Général de Gaulle, élaborant malgré le danger, un projet social pour tous les Français.

Cette unité, est-elle encore possible ?

Peut-on espérer une unité nationale à l'image du Conseil national de la Résistance qui permit au Général de Gaulle de consolider ses positions, dont il commentera ainsi le message en 1943 dans ses « Mémoires de guerre » : « *Le télégramme de Paris transmis à Alger par les postes américains, britanniques et français libre produisit un effet décisif, non seulement en raison de ce qu'il affirmait, mais aussi et surtout parce qu'il donnait la preuve que la résistance française avait su faire son unité. La voix de cette France écrasée mais grondante et assurée, couvrait soudain le chuchotement des intrigues et les palabres des combinaisons. J'en fus à l'instant même plus fort, tandis que Washington et Londres mesuraient sans plaisir, mais non sans lucidité, la portée de l'événement.* »

Pourquoi évoquer le CNR ?

Sans doute parce que nous vivons des temps difficiles, dans un climat de tensions sociales à travers des manifestations d'ampleur qui nous rappellent combien les batailles furent très dures pour l'émergence de la nation des droits de l'homme, la reconstruction du pays après la guerre et combien cet héritage est si fragile.

« L'Histoire est symbolique mais toute entière dans l'action. » (Charles de Gaulle)

Aujourd'hui qui défend vraiment les citoyens ? La droite comme la gauche ont oublié le peuple depuis bien longtemps par manque de vision et d'efficacité sans s'affranchir des élites ni des minorités, adhérant sans hésitation au progressisme, à une mondialisation sans contrainte, abandonnant des pans de notre souveraineté comme l'approbation du vote au Traité de Maastricht en 1992 restant le symbole contraire à l'idée d'une Europe d'Etats-nation indépendants, chère au Général de Gaulle.

Les partis politiques ne sont plus audibles, il ne suffit pas seulement de critiquer pour être efficace encore faut-il le démontrer par un programme, porter un projet d'avenir fort et indépendant. Au lieu de tout cela, on assiste à une confiscation des idées par une caste qui ne perçoit même pas la réalité du pays avec son cortège de souffrances, d'inquiétudes et de défiance. « *La souveraineté et la démocratie sont comme l'avers et l'envers d'une même médaille* », disait le Général de Gaulle, nous sommes loin d'être à la hauteur des innombrables défis qui nous attendent, chômage, dette publique, éducation, insécurité, etc...

« *Il n'y a plus la gauche et la droite. Il y a les gens qui sont en haut et qui veulent voir les grands horizons parce qu'ils ont une très lourde et lointaine tâche à accomplir, il y a les gens qui sont en bas et qui s'agitent dans les marécages.* » déclarait le Général de Gaulle en 1948. N'était-ce pas une phrase prémonitoire ?

Si une part de nostalgie est en nous, il n'y a pas de place au renoncement.

Les leçons du passé sont de mise, les Français ne croient plus en la démocratie et ont perdu la confiance dans les élites. A cet égard le vote du 29 mai 2005 est sans aucun doute la pierre angulaire à cette défiance du citoyen vis-à-vis du pouvoir. S'il faut davantage parler d'affaiblissement que de déclin, la France a besoin de se transformer au risque d'imploser encore plus violemment par des inégalités qui se creusent, le déclassement social qui n'est plus seulement un sentiment mais une réalité pour un grand nombre de citoyens français.

Le risque de voir la nation coupée en deux.

Il ne faut pas y voir forcément les élites contre le peuple, ceux qui avaient rejoint le Général de Gaulle à Londres n'avaient pas tous la même origine sociale, ils se sont pourtant retrouvés ensemble pour défendre et servir leur pays avec le même courage, la même envie de vaincre, la même abnégation. Tout espoir est permis.

Cependant, est-il nécessaire de se revendiquer de droite ou de gauche pour servir les intérêts de la France ? Soyons tous sans concession lorsqu'il s'agit de défendre les idéaux sur lesquels s'est bâtie notre nation. A son époque, le Général de Gaulle avait compris qu'il fallait s'opposer au régime des partis dont l'existence revenait en somme à privilégier les intérêts particuliers sur l'intérêt général.

« Ce n'est que quand il fait nuit que les étoiles brillent » (Winston Churchill)

D'une manière admirative et fidèle, c'est Winston Churchill qui résume le mieux l'idée du Général de Gaulle, en évoquant : « *La mystique gaulliste...* », un état d'esprit qui se dégage de l'action, de la parole et de la pensée de l'homme du 18 juin 1940. Churchill voyait en de Gaulle « l'homme du destin » car il sentait que le patriotisme de cet homme était à la hauteur du sien. Leur relation sera hors du commun, avec un respect mutuel entre les deux hommes et la même vision historique. Ce n'est pas un hasard si Boris Johnson, premier ministre britannique et biographe de talent de Winston Churchill, est dépeint avec un esprit gaullien en référence au Général qui a toujours combattu pour la souveraineté de la France. Boris Johnson a été jusqu'au bout de sa logique en oeuvrant avec succès au Brexit. Difficile dans ce contexte européen de parler de souveraineté des Etats, Maastricht a ouvert la boîte de pandore aux transferts de souverainetés nationales, avec la volonté complice de diluer l'Etat-nation, au profit d'une souveraineté commune c'est-à-dire une supranationalité à laquelle le Général de Gaulle était parfaitement hostile.

L'idée politique est bien plus profonde qu'il n'y paraît, pour la Grande-Bretagne retrouver sa souveraineté, c'est retrouver à la fois la maîtrise de la loi et son destin. Aujourd'hui si les sociétés se fracturent et engendrent des divisions, à l'instar de ce qui se passe en France où se sont installées la peur, l'angoisse au quotidien, la crainte pour l'avenir des jeunes, quel pourrait être le remède à tous ces maux ?

Au regard de l'Histoire, même si comparaison n'est pas raison, une idée héritée de la tradition britannique fait son chemin, le conservatisme. Aller dans le sens du progrès de façon pragmatique pour être sûr que les changements réalisés ne dégraderont pas une situation mais au contraire l'amélioreront.

Préserver l'autonomie énergétique de la nation, protéger tous les secteurs face à la concurrence, renforcer la sécurité du territoire national et de nos frontières, faire les réformes nécessaires avec équité et bon sens, restaurer et conserver notre patrimoine, telle est l'architecture politique, culturelle, économique et sociale qui se dessine pour transformer notre pays.

Au fil du temps, l'Europe des nations voulue par le Général de Gaulle est devenue la vitrine Potemkine de sa forme politique « l'Etat-nation » au profit de la Commission européenne et ses dirigeants prenant des décisions sans en référer aux autres Etats membres.

Qui aura l'audace et le courage de s'affranchir du carcan européen pour une nation forte et indépendante, l'avenir nous le dira ?

Christine ALFARGE Secrétaire générale de l'Académie du Gaullisme.



DISSUASION NUCLEAIRE : FIN OU PERENNITE D'UNE STRATEGIE ?



Par Jean Menu,

Le Président Barack Obama, a proposé en avril 2009 lors de son déplacement à Prague, de relancer les efforts contre la prolifération de l'atome en vue d'aboutir à un monde sans armes nucléaires. Ces déclarations s'inscrivent dans la continuité d'un long processus de négociations et d'accords passés par ses prédécesseurs avec l'Union Soviétique puis la Russie après la disparition du Pacte de Varsovie. Elles semblent avoir réveillé des antinucléaires historiques ou encouragé de nouveaux adeptes.

Position de certaines personnalités françaises

Peut-être pour faire échos à l'effet d'annonce du président américain, des personnalités politiques françaises ayant occupé dans le passé des responsabilités du plus haut niveau dans des gouvernements successifs et soutenues par des voix issues du milieu militaire retraité, ont déclaré en octobre 2009, par voie de presse, qu'elles souhaitent, non seulement assister à un désarmement nucléaire mondial dans le but certes louable d'empêcher toute prolifération, mais aussi demandaient que les puissances nucléaires s'engagent à retirer progressivement la totalité de leurs systèmes d'armes de dissuasion. En un mot, que la défense ne soit assurée que par des moyens conventionnels, ceux avec lesquels l'humanité entière s'est étripée allégrement par dizaines de millions au cours du vingtième siècle dans des conflits mondiaux.

Situation dans le monde

Ces déclarations se situent dans un environnement international peu porté sur l'éradication complète de l'arme nucléaire. Cette volonté de l'acquérir et de la conserver, découle des enseignements tirés des effets des bombardements de Hiroshima et Nagasaki, qui ont à cet égard, marqué davantage les esprits par leur côté apocalyptique, que les cinquante millions de morts victimes des armes conventionnelles de la Deuxième Guerre mondiale. La peur qu'elle génère et le poids politique qu'elle confère, sont particulièrement recherchés par des pays soucieux de leur sécurité et de leur indépendance. D'abord objet d'une compétition entre les États-Unis et l'URSS, rejoints par la Grande-Bretagne, la France, la Chine, l'Inde, le Pakistan, Israël et peut-être à terme la Corée du Nord voire l'Iran ou le Japon, cette arme n'a cessé de remplir un rôle essentiel de dissuasion.

Les manœuvres incessantes de l'Iran pour accéder au club du nucléaire en dépit d'une opposition farouche d'une grande partie de la communauté internationale, les incertitudes qui pèsent sur la Corée du Nord, les questions que se pose en toute légitimité le Japon quand il tourne son regard vers la Chine, démontrent clairement que ces pays ont pris la juste mesure du poids que leur conférerait la possession de cette arme.

Elle a sans aucun doute stabilisé les relations Est-Ouest et évité le pire pendant toute la durée de la Guerre Froide. C'est le cas aussi de l'Inde et du Pakistan qui ont prudemment su gérer leurs différends sans jamais atteindre un seuil critique. Quant à Israël, il n'est nul besoin de souligner son poids prépondérant dans sa survie.

L'éradication totale des armes nucléaires paraît donc particulièrement utopique à horizon visible. Aucun des pays qui en sont dotés ne veut y renoncer, surtout les petites et moyennes puissances, parfaitement conscientes du pouvoir égalisateur de l'atome, sorte d'assurance tout risque dans des contacts interétatiques tendus. Actuellement, seuls les États-Unis pourraient éventuellement être favorables à un monde totalement dénucléarisé, car la supériorité de leurs forces conventionnelles est telle que personne ne serait en mesure de leur contester leur première place et leur volonté de faire régner la « Pax America ». C'est vrai aujourd'hui, mais pour combien de temps ? Alors, dans le doute, le Président Obama qui souhaitait un monde sans armes nucléaires, est resté pragmatique et soucieux de la défense de son pays. Il a préféré s'inscrire encore dans la logique des traités de réduction passés et futurs.

Les traités de désarmement

De 1991, date de la signature du traité START1 (STrategic Arms Reduction Treaty) par les présidents Bush et Gorbatchev, à la date de son expiration au 31 décembre 2009, le nombre de têtes stratégiques chez les deux grands est passé de 10000 à 6000. La Grande-Bretagne, la France, la Chine, l'Inde, le Pakistan, Israël n'ont pas été associés aux discussions et ne l'ont jamais souhaité. La France, en particulier s'est chargée elle-même de diminuer le nombre de ses composantes et de ses têtes, en les adaptant aux évolutions des risques et à ses contraintes budgétaires.

Les discussions entre Russes et Américains se poursuivent lentement. Un nouveau traité SORT dit de Moscou (Strategic Offensive Reduction Treaty) a vu le jour en mai 2002 avec une phase d'exécution allant jusqu'en 2012-et un objectif de réduction du nombre de têtes compris entre 1700 et 2200.

Chacun défend fermement ses positions, maintient ses forces nucléaires en bon état, voire les modernise. La Russie, pour cacher le piteux état dans lequel se trouvent ses forces conventionnelles, dans un contexte budgétaire tendu, vient de définir sa nouvelle doctrine militaire. Elle a décidé de développer des systèmes d'armes nucléaires offensifs pour remplacer ceux qui datent de l'époque de l'URSS. Elle se réserve le droit de les utiliser en frappe préemptive en cas de simple menace sur son propre territoire ou celui de ses alliés. De plus, les Russes subordonnent les avancées des discussions à des concessions accordées par les États-Unis. Par exemple, gênés par le bouclier antimissile américain de longue portée en Europe de l'Est, ils exigent et obtiennent satisfaction pour qu'il soit remplacé par un système plus flexible de courte et moyenne portée. Enfin, les présidents russe et américain ont souhaité en juillet 2009, trouver un nouvel accord START FOLLOW ON TREATY qui diminuerait légèrement le nombre de têtes par pays entre 1500 et 1675, tout en limitant celui des vecteurs entre 500 et 1100.

Ils sont parvenus à un accord de principe le mardi 2 février 2010. La fourchette évoquée pour les têtes reste celle envisagée, mais le nombre de vecteurs autorisés passerait de 700 à 800 pour chaque pays.

En matière de réduction, la tâche restera encore immense et nous ne sommes pas encore sortis de l'ornière. Après le réexamen du TNP (Traité de non-prolifération nucléaire) en mai 2010 et sous réserve que les accords sur les armes stratégiques aient abouti dans les délais annoncés (on peut émettre quelques doutes!), se posera alors le problème des armes tactiques dont les quantités restent encore dans un flou artistique savamment entretenu puisqu'ils n'ont aucune obligation de les déclarer.

Le plus difficile serait alors de passer d'un niveau de stricte suffisance à l'éradication totale. Les autres pays devraient donc être mis à contribution.

Accepteront-ils de se retrouver en état de vulnérabilité et de faiblesse face aux grandes puissances de demain ? On peut en douter.

Position officielle de la France

La France dans son Livre blanc a bien mis en évidence ses orientations de sécurité nationale qui s'appuie sur les cinq fonctions stratégiques dont la dissuasion nucléaire est l'un des piliers. Elle demeure le fondement essentiel de sa défense et à ce titre elle représente l'ultime garantie de sa sécurité et de son indépendance, ayant pour seule fonction d'empêcher une agression *d'origine étatique* contre les intérêts vitaux du pays. Sa réintégration dans l'OTAN n'a pas remis en cause ces principes de base.

Les Lois de Programmation militaire ont repris les orientations du Livre blanc en matière de dissuasion nucléaire en mettant à la disposition du Chef de l'Etat « *une gamme d'options suffisamment large et de moyens adaptés à une grande diversité de situations* »

Bien évidemment, elle n'est pas adaptée à la lutte contre le terrorisme ou autres formes de menaces plus sournoises, qui nécessitent des moyens coûteux en homme et en matériels ainsi que des actions qui relèvent davantage du renseignement et de mesures de police ou de gendarmerie sur le territoire national, de forces spéciales et de projection à l'extérieur.

Mais elle a le mérite de nous protéger des grands dangers venant d'un monde devenu plus nucléarisé et donc plus complexe et incertain.

Les forces nucléaires ont aussi un coût non négligeable. C'est indéniable. Ses ressources sur la durée de la LPM représentent environ vingt milliards d'euros, soit 20 % du budget consacré aux équipements.

Faut-il utiliser cet argent pour le conventionnel et se priver de son assurance tout risque, de son ultime garantie ? Ou tout simplement, orienter ces ressources vers d'autres priorités en dehors du Ministère de la Défense ?

Nos anciens responsables politiques qui se sont exprimés sur la disparition du nucléaire pensent sans doute que les relations diplomatiques et la raison seraient suffisantes pour régler les tensions entre les états. En conséquence, ils estiment que cet argent serait plus utile pour rembourser la dette ou payer les prestations sociales.

En revanche, les anciens militaires, traduisant semble-t-il les pensées d'une partie de leurs camarades d'active, éprouvent peut-être de la répulsion devant ces moyens nucléaires budgétivores. Ils sont aussi dans l'impossibilité de « jouer » avec cet outil exclusivement politique comme ils le font avec le conventionnel. Ils rêvent de récupérer tout cet argent au profit des programmes d'équipements classiques déjà dotés de 80 milliards d'euros dans la LPM. Nul besoin d'être devin pour connaître la réponse puisque la décision finale ne leur appartient pas.

En conclusion

Certains pays qui ne possèdent pas l'arme nucléaire souhaitent l'acquérir le plus rapidement possible. Ceux qui font déjà partie du club, ne veulent pas s'en séparer et modernisent leurs systèmes tout en les adaptant à leurs besoins et à leurs ressources.

Les deux premières puissances nucléaires s'efforcent d'atteindre un niveau de suffisance en poursuivant sur la voie de traités âprement négociés sur la diminution et non la suppression des armes stratégiques. Il leur reste encore un très long chemin à parcourir avant d'arriver au terme des négociations portant sur la diminution des armes tactiques.

Quant à l'étape suivante relative à l'élimination totale des armes nucléaires, on ne pourrait raisonnablement l'envisager que sur le très long terme. Les négociateurs rencontreraient beaucoup de réticences venant des pays concernés avant de converger sur un traité, sa mise en œuvre et l'application des procédures de vérification. Le temps de trouver de nouvelles armes encore plus terrifiantes !

Néanmoins nos « personnalités » sont restées prudentes et suffisamment vagues sur l'échéancier de la disparition du nucléaire en demandant un « retrait progressif ». Cela laisse du temps au temps.

Le temps nécessaire pour méditer sur les paroles d'un Président de la République qui avait su si bien entretenir l'indispensable incertitude régnant sur une éventuelle décision d'emploi du nucléaire « *L'absence des armes appelle l'ingérence étrangère* »

Un monde dénucléarisé serait-il plus pacifique ? Quand la dissuasion disparaît et avec elle la peur qui l'accompagne, il est à craindre que la porte vers de nouveaux conflits meurtriers ne s'ouvre davantage.

C'est la raison pour laquelle la fin du nucléaire n'est pas encore à l'ordre du jour. Les antinucléaires auront pour de nombreuses années du grain à moudre ou des ulcères à attraper. Peu importe, l'essentiel est de vivre en paix.

La Protection sociale en général et les retraites en particulier



Par Henri Fouquereau,

Notre Société traverse, dans ses profondeurs, et sans trop en avoir pris conscience jusqu'à ces derniers temps, une crise profonde, grave. Après l'horreur des guerres, l'horreur économique, l'horreur financière qui dévale en notre direction, allons nous laisser s'installer et dominer l'horreur sociale ?

Réveillons-nous avant qu'il ne soit trop tard, la protection sociale, dans sa globalité et les retraites dans leur spécificité, sont menacées. Or cette formidable avancée, installée par nos Pères, nous protège des aléas de la vie. Elle a fait reculer les angoisses ancestrales, celle de la faim, de la soif, de la maladie et de la vieillesse non assurées. Elle a soudé la nation en liant les hommes entre eux et les générations entre elles. En laissant disparaître le système de protection sociale à la française, c'est la France que nous risquons de voir disparaître dans une purée de marrons nauséabonde et inhumaine. C'est une page de notre Histoire que nous abandonnerions.

La France possède, une vraie culture de la protection, charité et solidarité au départ, défense de la veuve et de l'orphelin, du faible ensuite, ce besoin de s'aider mutuellement est inscrit dans les gènes des Français, et forme le socle de la Nation France.

Une longue et vieille histoire bien de chez nous :

- Elle est au départ basée sur la générosité
- Elle devient grâce à Saint-Louis un acte de reconnaissance
- Un acte d'assistance sous François Ier
- Une protection sociale sous Louis XIV (Colbert inventa un système de retraite pour les Officiers de la (Royale) marine de guerre.
- Elle devient Mutualiste sous Napoléon III- Puis solidarité Nationale
- En 1930 sont instaurées les 1ères véritables assurances sociales obligatoires
- En Octobre 1945 : (4 et 19) le Général de Gaulle, créé la sécurité sociale. *Les Français bénéficient alors de la convention sociale*
- 1946 pour les Accidents du Travail
- 1952 pour la vieillesse
- 1969 pour la maladie

Notre système de protection sociale est fondé sur la notion de solidarité Nationale (Art L 111-1 et L 111-2 du code de la sécurité sociale) et basé sur la solidarité entre les Hommes et entre les Générations.

Chacun peut ainsi constater que cette solidarité entre tous, soude la NATION FRANÇAISE il n'est donc pas question pour des gaullistes de l'abandonner.

Des Français ayant écrit, avec leur sang, leur sueur et leur volonté de vivre ensemble, une des plus belles pages de notre Histoire de France, il nous appartient de la préserver et de la partager avec tous les peuples.

Rappelons quelques principes de notre « Sécurité Sociale »

Pour répondre aux aléas dont chacun risque d'être menacé tout au long de son existence : mise en péril de sa vie, de sa santé, de sa famille, de ses revenus et comme aucun ne peut seul garantir sa propre sécurité, nos Pères ont décidé qu'une intervention de l'ensemble de la communauté était indispensable et qu'il fallait que les hommes en acquièrent la volonté et les moyens.

Le principe est donc tout à fait clair : tous les membres d'un groupe assurent la charge du préjudice frappant l'un d'entre eux.

Nos Pères ont installé, dans les faits et dans les esprits jusqu'à en faire une certitude, la « **SOLIDARITÉ** », grâce à laquelle, notre monde, devait devenir plus CIVILISE où « moins barbare » et il l'est devenu.

Malheureusement leurs successeurs ont commis deux erreurs criantes :

- Avoir laissé les marchés financiers prendre le pouvoir (traités de 1973-1976, avec la libéralisation des capitaux installant ainsi, la dictature des marchés.
- Avoir mondialisé le principe d'une concurrence libre et non faussée, en oubliant d'obliger TOUS les Etats à offrir une protection sociale à leur peuple rendant ainsi cette concurrence déloyale entre les Etats et inhumaine pour certains peuples.

LA RETRAITE

-Le système des retraites a été mis en place en 1945. A ce moment-là, un salarié partait en retraite en moyenne à l'âge de 65 ans (rente = 40% du salaire des 10 dernières années, après 30 ans de cotisations)

Autre possibilité à cette date : partir à 60 ans, avec une rente égale à seulement 20% de la moyenne des salaires des dix dernières années de travail

Rappelons que l'espérance de vie n'était alors que de 64 ans. (83 en 2019)

(la loi du 31.12.1972 porta les taux des pensions de 20 à 25% pour les départs à 60 ans et de 40 à 50% pour les départs à 65 ans.)

Le droit à la retraite a ensuite été étendu à toute la population française

Quelques données :

France = 16,1 millions de retraités + 1,1 million de retraités à l'étranger

Reversion, 1,6 million de personnes, dont 500 000 vivent à l'étranger. (quelque chose est à vérifier 10% en France près de 50% ailleurs)

Moyenne d'âge de départ à la retraite = 61 ans et 8 mois

Somme versée = 308 milliards (13,8% du PIB) dont 118 par régime général
Le minimum vieillesse est touché par 553 000 personnes.

Il y a en France : 26,9 millions d'actifs et 2,8 millions de chômeurs – donc plus d'un pensionné (17,2 millions) pour deux cotisants -

L'équilibre, dans sa globalité, est devenu impossible, n'en déplaise à certains. Avec un financement basé sur le monde du travail, nos caisses sont obligatoirement déficitaires, et l'avenir de plus en plus préoccupant

Les cagnottes : plus de 100 milliards seraient cachés, Or la CADES, créée par ordonnance du 24 01 1996 pour recevoir la dette de la protection sociale qui s'élevait à : 260,5 milliards gère encore plus de 100 milliards de dettes

Chacun est imposé et paie CSG et autres, alors évoquer des « cagnottes cachées ou non », est un mépris total de la vérité.

NOTRE SYSTEME PAR REPARTITION, basé sur la solidarité, impose que ce soit le système, dans son entier, qui soit équilibré, et non pas telle ou telle caisse favorisée pour un instant grâce à une période favorable. (Caisses de ceux qui travaillaient dans les mines : on a fermé les mines, que seraient devenus les retraités sans les autres caisses ?

Restons sérieux et regardons la réalité en face:

1er problème : la démographie : le nombre de retraités explose

2ème problème : l'espérance de vie qui augmente (64ans en 45-83ans en19)

3ème problème ; 40 ans de cotisations pour plus de 20 ans de retraite Or l'ensemble des cotisations versées : employés employeurs = 7,87% du salaire pour tranche T1 – 21,6 Tranche T2- Il suffit d'aligner les chiffres pour comprendre que le financement des retraites et donc celui de la protection sociale par le seul monde du travail n'est plus possible–

Démographie en France métropolitaine.

Une progression sans trop de problèmes jusqu'aux années 80, puis la population se met à vieillir assez vite.

Depuis, la France a perdu plus de 7 points pour ce qui concerne ses jeunes. Dans le même temps la population des plus de 65 ans a augmenté inexorablement. France : 1945, 4 cotisants pour 1 retraité -2018 1,8 cotisants pour un retraité, 2040 il y aura plus de retraités que de cotisants.

Naissances : 30 000 naissances de moins par an, depuis 50 ans.

Décès : le nombre a diminué (mortalité infantile en repli et espérance de vie qui augmente). Mais les courbes vont se croiser

C'est l'explication de la stabilité des chiffres en ce qui concerne le nombre d'habitants. Mais c'est le signe irréfutable, d'une population qui vieillie.

Le rapport : moins de 20 ans et des plus de 65 ans, accentue le phénomène. En 2 siècles, la population jeune va diminuer de 50% alors que le pourcentage de la population de plus de 60 ans va se multiplier quatre.

D'OU LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE FAMILIALE RENFORCEE.

Le coût : Toute protection, sociale où autre, possède un coût que les Français ont décidé d'assumer ensemble afin de se protéger et de protéger l'autre. Cette protection sociale, basée sur la solidarité nationale, est devenue, grâce au Général de Gaulle, une valeur fondamentale de notre République française.

Alors nous en supporterons le coût, VOLONTAIREMENT ? Rappelons le message de nos anciens : « Les générations précédentes ont TOUTES connu la misère lors de leur vieillesse, nous avons fait en sorte que cette plaie soit soignée, nous vous transmettons le flambeau, à vous de continuer.

Quels sont les problèmes ?

Pour la protection sociale en général : son budget :

Dépenses= 746,6 milliards, recettes = 741,5 milliards, déficit inscrit pour 4,1 milliards, sauf que : la dette sociale s'élève encore à : 162,4 milliards (2015) (260,5 milliards lors de la formation de la CADES) et qu'elle est détenue pour 94% par des étrangers. (danger, ces étrangers étant souvent des fonds de pension) et le danger se multiplie : budget de la protection sociale = **741,5** milliards en déficit et le budget de l'Etat = **410** milliards (avec un déficit de 107 milliards).

1er constat : **le budget de l'Etat ne peut plus venir au secours de la protection sociale** Pas la peine de laisser croire que..... l'Etat ne peut plus assurer le financement de la protection sociale, alors ne comptons que sur nous.

Où réside le danger ? Voir passer une partie de la protection sociale et surtout les retraites dans le giron de cercles privés – Beaucoup évoquent une retraite par capitalisation, ce qu'avait radicalement écarté le Général de Gaulle en proposant un régime dont la gestion était uniquement réservée aux partenaires sociaux (ordonnances des 4 et 19-10-1945). Le droit d'être protégé a ensuite été inscrit dans le préambule de la constitution de 1946 (préambule de la constitution de 58)

Nous restons les partisans inconditionnels de ce système par répartition basé sur la solidarité. Pour le reste, systèmes spéciaux à réguler (France une et indivisible) et pour qui le veut, une assurance retraite par capitalisation en plus.

Pourquoi position qui pourrait passer pour intransigeante :

-La protection sociale a fait reculer les angoisses ancestrales : la peur du lendemain, la maladie et la vieillesse non assurées, si cette protection disparaissait ce serait le retour du chacun de l'égoïsme et du chacun pour soi.

-Pour nous Gaullistes et donc défenseurs de la nation et de la Patrie, la Protection sociale liant les hommes ensemble et les générations entre elles, soude la nation et donc la préserve des appétits des autres.

Position intransigeante mais : Pas question de nous opposer à tel où tel système sans en avoir examiné les contenus !

Système par capitalisation : surtout installé aux Etats-Unis, la nation la plus riche au monde (chiffres de l'OCDE) Alors que les retraités pauvres représentent en France 3,4% des plus de 66 ans, ils sont 23,1% aux USA

Notre système à la française, même s'il n'est pas parfait, est donc nettement supérieur pour les résultats qu'il apporte.

Plus grave – départ à la retraite aux USA= 67 ans, France= 61 ans. On vit sa retraite pendant 16,4 ans aux USA pour 22,7 ans en France

Bien sûr les dépenses pour la retraite ne représentent que 7,1% du PIB aux USA, contre 13,8% en France, mais vivre plus longtemps et dans la dignité est un choix, celui décidé par les Français.

La majorité des retraités américains touchent 43% de leur dernier salaire pour 70% chez nous – PRESERVONS NOTRE SYSTEME

Alors ce paradis du système par capitalisation ? La vérité nous oblige à faire savoir qu'aux Etats-Unis 10% des revenus des retraités proviennent des fonds de pension par capitalisation et qu'il n'est pas certain que le système perdure :

5 000 fonds de pension en Amérique connaissent des difficultés : Engagements = 4 000 milliards – actifs 2 900 milliards – partis en fumée = 1 100 milliards

Laissons à ceux qui veulent se forger une énième retraite le droit de choisir cette formule, MAIS SURTOUT ne laissons à aucun politique, syndicat où autre, le pouvoir de faire passer notre système actuel sous celui du régime « Casino ». CE CHOIX QUI EST LE NOTRE EST DONC POUR NOUS : NON NEGOCIABLE,

Un danger nous menace que nous devons écarter : la lutte entre les générations, le fils ne voulant plus cotiser pour le Père. ATTENTION danger, ce serait un recul de la civilisation qui entraînerait la disparition de la Patrie, Terre des Pères.

Devant l'ampleur du problème, nos dirigeants ne savent plus à quel saint ou démon se vouer. Tous les 5 ans, lorsque la situation l'exige, ils tentent de remettre le travail sur le métier. Mais à chaque fois, ils abdiquent, laissant la "patate chaude" au suivant. Le mal est pourtant profond car notre société qui ne peut plus revenir vers un passé impossible, ne peut, accepter d'aller vers un avenir insupportable. Le Peuple vit la situation actuelle comme celle d'une veille de catastrophe. Ne baissons pas les bras: débridons la démocratie afin que la majorité retourne aux urnes et bridons le mondialisme. C'est à la décision politique qu'il importe de prendre le dessus et non pas à des décisions "d'affairistes". Les classes "moyennes" se sont laissées déposséder par l'intérêt particulier d'un côté et les tricotieuses de l'autre – Elles ont laissé l'Etat nation perdre son rôle central de restructuration, de stabilisation et de décision -Rôle que nous devons réinstaller.

La peur, l'angoisse, envahissent à nouveau le pays avec tous les débordements que cette situation occasionne. Des gens confrontés à des situations difficiles partent malheureusement à la recherche de solutions et de remèdes radicaux, comme le suicide, ou l'entrée dans des sectes. C'est la porte ouverte à tous les populismes contre lesquels le Général s'est battu « discours de Bayeux « Sans *doute ses débuts semblent avantageux...mais à la fin l'édifice griandose s'écroule dans le malheur et dans le sang* ».

C'est aussi le complotisme qui trop souvent mène la danse

Le constat est clair, les Partis politiques et leurs États-majors ont failli à leur mission.

Évolution démographique de la -PLANETE -

9 Naissances, 3 décès toutes les 2 secondes.

Monde = 7,7 milliards – Asie 60% en forte hausse – Afrique 17% en très forte hausse, Europe 9,7% en Très forte baisse – Ue 6% TRES forte baisse ; Amérique en stagnation Amérique du Nord en forte baisse

France= 0,8% population mondiale en hausse suite vieillissement de la population

Ce vieillissement de la population, en plus des retraites à verser, pose un autre problème, celui de l'augmentation des dépenses de santé. X par 2 depuis 1970

En France : il y avait 100 centenaires en 1900

15 000 en 2019

Chaque jeune qui naît actuellement possède une chance sur deux de devenir centenaire. Il faut prévoir l'évolution des besoins

Deux mots sur l'Ue et le problème de la protection sociale :

Deux formes de protection différentes :

L'une dite BISMARCKIENNE, basée sur les cotisations sociales réglées par les employés et les employeurs.

L'autre dite BEVERIDGIENNE qui offre une retraite minimale financée par l'impôt, proche d'une aumône d'assistance.

Le système Beveridgien, domine aux U.S.A, en ANGLETERRE, aux PAYS BAS. Le CNR, le Général de Gaulle, ont favorisé l'autre, avec juste raison

Attention ET LA, RÉSIDE LE PLUS GRAND DANGER. C'EST CE SYSTÈME BEVERIDGIEN QUE L'Ue VEUT IMPOSER A LA FRANCE, le reste devant appartenir au seul système par capitalisation, ce que nous devons refuser

Tout ETRE humain, doit être soigné et assuré financièrement pour la fin de sa vie. *Ces droits fondamentaux, comme ceux de ne plus avoir soif ou faim, de recevoir une instruction, et de vivre libre, doivent être inscrits dans une charte universelle qui sera garantie par l'organisation des Nations-Unies.*

Rappelons pour mémoire, les articles 22 et 25 de la déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen de décembre 1948, où l'on trouve le fondement de la sécurité sociale:

Art 22: *Toute personne en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.*

Art 25 : *elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse, où dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.*

Il doit donc, être instauré, selon les textes acceptés et signés par presque tous, un système de protection sociale pour tous et partout.

Est-ce possible ? OUI et indispensable pour deux raisons la fin des angoisses pour tous et un commerce plus équitable. Comment lutter contre des productions qui ne supportent aucune charge sociale ?

Règlement du problème démographique en France

Salaire à vie pour les femmes ayant au moins 3 enfants et dès que le dernier aura un certain âge, la femme deviendra « bénévole », au sein des organismes des collectivités territoriales.

Le Financement de la protection sociale :

Notre système de financement des retraites est basé sur deux principes

- 1) **L'idée d'assurance**, qui conduit à payer les pensions de retraites en fonction des cotisations versées durant la vie active

2) **L'idée de solidarité** entre actifs et retraités réalisée par le système de la répartition qui veut que les pensions qui sont actuellement payées aux retraités le sont, grâce aux cotisations versées par les actifs. Ces retraités ayant bien évidemment payés les retraites des anciens et les actifs doivent espérer que leurs retraites seront payées par les générations à venir.

Ce système admirable et admiré de tous, n'est malheureusement plus viable a cause et nous venons de le voir

- de l'allongement de l'espérance de vie (trois mois de plus tous les ans)

- de la dénatalité.

Du rapport cotisants / retraités, qui passe en 40 ans, de 4,69 cotisants pour un retraité à 1,45cotisant pour un retraité.

- Un allongement de la vie de 20 ans en 50 ans, et voilà toutes les bases utilisées pour le calcul des pensions mises en défaut.

Baisse du nombre des jeunes actifs, donc des cotisants « longue durée »

Augmentation des retraités, **10 millions de plus en 45 ans**

Diminution, par plus de deux du nombre des cotisants par rapport au nombre des retraités. Cette situation, met en danger de mort, le paiement des retraites.

NE NOUS VOILONS PAS LA FACE, LE FINANCEMENT DES RETRAITES PAR LES SEULES COTISATIONS VERSEES PAR LE MONDE DU TRAVAIL N'EST PLUS POSSIBLE.

La situation est facile à comprendre, résumons là d'un mot :

Une entreprise qui donne du travail à 10 000 employés, doit payer, 10 000 cotisations sociales. Une entreprise qui fait fabriquer les produits hors de France et les fait vendre par 10 vendeurs, n'en paiera que 10.

Le financement actuel de notre protection sociale est un droit de douane à rebours qui pénalise nos entreprises (Coût des charges sociales = environ 20% du prix d'un produit)

L'évolution démographique et le vieillissement des gens font qu'il faudrait pratiquement que chaque cotisant offre la moitié de son salaire pour financer la retraite d'un autre.

Quelles solutions ?

Abaissier de moitié le niveau de la rente. Impossible

Augmenter, en vérité doubler, le niveau des cotisations. Impossible

Augmenter les années de travail, mais d'au moins 12 à 15 ans. Impossible.

67,12 millions de Français futurs retraités et 26 millions de cotisants.

Rappelons que la révolution est venue du fait qu'une personne en avait trois en charge

Alors LA SEULE SOLUTION : *faire basculer le financement de la protection sociale, du monde du travail à tout ce qui génère un chiffre d'affaires*

Prenons un produit qui coûte 100, nous enlevons les cotisations sociales : il ne coûte plus que 80.

Nous ajoutons à ce produit la TVA sociale. Comme cette TVA sociale sera étendue à tout ce qui génère un chiffre d'affaire, déjà le taux de cette TVA sera moins élevé que le coût des cotisations

Le système des prélèvements sera toujours assuré par les URSSAF

Avantage pour l'entreprise : elle paie sa TVA lors de la vente du produit, les cotisations sociales actuelles sont réglées chaque mois (avec le salaire) dont bien avant la vente du produit

Bien évidemment les entreprises robotisées, qui ne règlent pas de charges sociales seront pénalisées, MAIS les entreprises qui emploient de la main d'œuvre seront bénéficiaires du système qui leur permettra d'embaucher

Le taux de la TVA sociale sera mobile et pourra donc être modifié selon les besoins

Balayons tout de suite l'argument « mais vous allez faire payer le consommateur. Dans tout produit actuellement acheté par le consommateur, le prix des charges sociales est inclus – Dans le monde actuel, c'est toujours le consommateur qui paie en dernier ressort

La TVA sociale fera baisser les prix parce que le prix d'un produit

sera calculé hors TVA sociale, alors que le prix actuel est calculé avec les cotisations sociales, ces cotisations incluses dans le prix sont actuellement multipliées autant de fois que le produit change de mains et qu'un coefficient multiplicateur lui est appliqué

Gros avantage : export/import

Lors des ventes de nos produits à l'extérieur de la France, nous supprimons la TVA sociale, sur le prix d'un avion ce n'est pas négligeable, avec ce système le prix de nos centrales nucléaires, proposées serait moins élevé que celui proposé par la concurrence

Mais lors de l'entrée de produits étrangers sur le sol national, la TVA sociale s'applique à tous les produits – Nos produits hexagonaux sont donc beaucoup moins concurrencés – d'où, production nationale, embauche et création de richesse.

Rejetons de suite l'argument mais Bruxelles : Si l'article 33 de la 6ème directive communautaire énonce que les droits et taxes ayant caractère de taxes sur le chiffre d'affaires sont interdits, le 27 novembre 1987 la cour de justice des communautés européennes de Luxembourg a rejeté cette objection dans les termes suivants : **La notion de droits et taxes n'ayant pas le caractère de taxes sur le chiffre d'affaires, telle qu'elle figure à l'article 33 de la 6ème directive doit être interprétée dans ce sens qu'elle inclut, une taxe à caractère non fiscal au profit du régime de la sécurité sociale.**

Et cela vaut pour le commerce intracommunautaire

La TVA sociale que nous proposons est une Taxe sociale.

En ce qui concerne l'OMC, l'organisation mondiale du commerce n'a jamais pris en compte le volet social, donc aucune restriction possible.

Reprenons les termes employés par Monsieur M. Tavernier, épistémologiste et l'inventeur de la TVA sociale

Un verre fabriqué par un ouvrier français est constitué de 24% de charges sociales

Un verre fabriqué par un robot est constitué de 1% de charges sociales

Un verre fabriqué dans le Sud-Est asiatique est constitué de 0% de charges sociales

Avec la TVA sociale les 24% de charges sociales de l'ouvrier français sont supprimées et nous répartissons cette charge sur trois secteurs

1/3 sur le Chiffre d'affaires réalisé par l'ouvrier

1/3 sur le chiffre d'affaires réalisé par le robot

1/3 sur le chiffre d'affaires réalisé dans le sud-est asiatique

Résultat, le verre peut redevenir une production nationale, son prix sera diminué sur les étagères nationales et diminué de 24% à l'exportation.

Nous sauvons la protection sociale à la française, nous sauvons nos productions, nous améliorons nos exportations, nous rétablissons pour le moins, l'équilibre de notre balance commerciale, nous augmentons les recettes fiscales

MAIS A LA FIN QU'ATTENDENT LES POLITIQUES ?

**Henri FOUQUEAU Secrétaire général du Forum Pour la France
et du CNR présidé par Jacques Myard**

Agirc et Arrco : des régimes par points pour dessiller les yeux

Presque l'essentiel, pour commencer



Par Paul KLOBOUKOFF

En octobre 2016, François Fillon avait indiqué qu'il n'était pas défavorable à un régime de retraite par points et avait expliqué, notamment, que celui-ci permettait de baisser chaque année la valeur des points et de diminuer ainsi les pensions. Il était en dessous de la vérité. Il n'est pas indispensable de regarder au loin, en Suède, pour observer des avantages, des prouesses, ainsi que des faiblesses ou des contreperformances d'un régime à points. Nous en avons deux sous nos yeux, franco-français, ceux des retraites complémentaires des salariés du privé Agirc et Arrco.

Un document de décembre 2016 du Conseil d'orientation des retraites (COR) consacré aux effets des réformes des retraites (1), commençait par ce constat : « Afin de maintenir l'équilibre des régimes complémentaires Agirc et Arrco, les partenaires sociaux ont signé 10 accords depuis 20 ans. Ces accords ont organisé une baisse de leur rendement instantané : **un salarié acquiert environ 1,5 fois moins de droits en 2015 qu'en 1993 avec le même euro de cotisation**. Cette baisse a été en partie compensée par l'augmentation des taux de cotisation ».

« Œuvres » des partenaires sociaux, qui en assurent le « pilotage », ces régimes ont fait le choix de la répartition. Pour les cadres, l'Agirc a été créée en mars 1947, et pour les non-cadres, l'Arrco est née en décembre 1961. Ces deux régimes sont devenus obligatoires en 1972. L'unification des paramètres de fonctionnement de la quarantaine de caisses de retraite de l'Arrco n'est intervenue qu'au 1^{er} janvier 1999. Par Accord interprofessionnel du 17 novembre 2017, les deux régimes ont été fusionnés en un régime unique Agirc-Arrco au 1^{er} janvier 2019.

A leurs débuts, il leur fallait se montrer attractifs pour se « faire accepter » et constituer des clientèles étoffées. Leurs nombres de retraités étant considérablement plus faibles que ceux de leurs cotisants et les points accumulés par ces derniers étant modestes, il leur a été loisible de se montrer « généreux » et d'afficher des taux de rendements (valeur de service du point de retraite / prix d'acquisition du point de retraite) élevés. En 1973, en pleine crise pétrolière, ils étaient de 13,6% à l'Agirc et de 10,9% à l'Arrco.

Jusqu'au milieu des années 1980, les deux régimes ont pu vivre confortablement, dégager des excédents et constituer des réserves aisément. Les rapports démographiques (nombre de cotisants / nombre de retraités), fabuleux à leurs débuts, avaient alors baissé et s'étaient rapprochés, se chiffrant à 2,87 à l'Agirc et 2,59 à l'Arrco. Et les nombres de cotisants, de retraités et de points à rémunérer n'avaient plus les mêmes dimensions.

Dès lors, un mot d'ordre a dominé : recherche de l'équilibre à moyen terme, à un horizon de 15 ans. Et, au cours des 35 ans suivants, le système à points, taillé sur mesure pour y répondre, a fait appel à nombre de ses ressources.

En effet, les « leviers » permettant d'agir sur l'équilibre de ces systèmes de retraites par points ne sont pas limités au blocage ou à la sous-indexation de la valeur du point de service des retraites. Ils comprennent aussi le renchérissement, par divers procédés, de la valeur d'acquisition de ce point par les salariés et leurs employeurs, tels : - les majorations des taux des cotisations retraites ; - la revalorisation du « salaire de référence » qui détermine le prix d'acquisition du point de retraite ; - l'application d'un « taux d'appel » qui va majorer la cotisation et ce prix d'acquisition sans donner de points supplémentaires au cotisants ; - l'application de « contributions » à usage déterminé ou simplement pour « équilibrer » le régime, qui ne donneront pas droit à des points de retraite.

« Normalement », des règles sont censées fixer de façon durable ces différents « paramètres », mais comme pour notre fiscalité, l'instabilité a régné. Ces paramètres ont constamment changé au gré des décisions des « pilotes » des régimes, elles mêmes soumises à de nombreux aléas.

Elles n'ont pas exclu les possibilités, de relever l'âge de l'accès au taux plein ou d'instituer un « âge pivot » en durcissant les conditions d'attribution, à l'aide de malus pénalisant les retraites jugées trop « précoces », et d'accorder des bonus aux retraités acceptant de retarder la liquidation de leurs droits.

A cet égard, deux périodes, celle de 1993 à 2000 et celle de 2010 à 2019 ont montré la richesse et le mode d'emploi de la boîte à outils de ces régimes à points.

De 1993 à 2000, à l'aide 3 accords : - pour une hausse des prix de +13,2%, le salaire de référence a été majoré de + 37,2% à l'Agirc et de + 40,6% à l'Arrco ; - la valeur du point de l'Agirc a été bloquée de 1993 à 1995, puis de 1997 à 1998, et elle n'a progressé que de + 5,2% pendant la période, perdant - 6,7% en termes réels ; - revalorisée de l'ordre de + 8%, la valeur du point Arrco a perdu - 4% ; - le taux d'appel, déjà monté à 117%, a été porté à 125% à l'Arrco, rejoignant celui de l'Agirc ; - l'Agirc a haussé son taux de cotisation, égal à 8% jusqu'en 1993, à 10% en 1994, puis à 16% en 1999, et l'Arrco a relevé le sien de 4% à 6% en 1999. En 2000, le régime a porté ce taux à 10% sur les revenus de la tranche T2 (de 1 à 3 plafonds de la Sécurité sociale). Résultats : le rendement Agirc a baissé de - 28,2% entre 1993 et 2000, descendant à 7,151%, et celui de l'Arrco, a perdu - 22,4%, descendant à 7,040%.

Agirc et Arrco ont aussi transposé dans leurs règles des mesures de la réforme Balladur de 1993, et, notamment, l'allongement progressif de 37,5 années à 40 années de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein dans le régime général des salariés du privé.

Durant la période de 2010 à 2019, les deux régimes ont pu profiter des effets de la Réforme Fillon de 2003, qui a allongé à partir de 2009 la durée de cotisation pour tous afin d'atteindre 41 ans en 2012, ainsi que de la réforme Woerth de 2010, qui a prévu : - le relèvement progressif de l'âge minimum légal de départ à la retraite pour atteindre 62 ans en 2018 ; - l'allongement de la durée d'assurance nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein, qui est passée à 41,5 ans pour la génération 1956 (2).

L'Agirc et l'Arrco ont recouru à la sous-indexation ainsi qu'au blocage de la valeur des points de retraite. D'avril 2010 à fin octobre 2018, compte tenu d'une hausse de l'indice des prix (IPC) sans tabac de + 8,6%, la valeur du point Agirc a baissé de - 5,2% en termes réels et celle du point Arrco de - 3,1%. En même temps, le salaire de référence a renchéri de + 15,6% à l'Agirc et de + 16,1% à l'Arrco.

Au 1^{er} janvier 2019, le salaire de référence commun Agirc-Arrco a été fixé à 17,0571 €. Au 1^{er} novembre 2019, il a été majoré de + 2% et porté à 17,3982 €. Le taux d'appel a été relevé de 125% à 127% au 1^{er} janvier 2019. Les taux des « contributions » ont aussi cru. Finalement, le rendement, qui était de 6,70% à l'Agirc et de 6,58% à l'Arrco en 2010, est descendu à **5,81%** en 2019 dans le régime fusionné (3) et n'y dépassera sans doute pas 5,7% en 2020.

Dans le rapport Delevoye de juillet 2019, le rendement affiché du nouveau régime universel de retraite par points est de 5,50% ou, plutôt de **4,95%** après rectification pour tenir compte de la fraction de 10% des cotisations n'ouvrant pas de droits à des points de retraite. Le rendement attendu est donc notablement plus faible que celui actuel des complémentaires des salariés du privé. Décidément, on n'arrête pas le progrès !

La partie « utile » ou « efficace » de la cotisation Agirc-Arrco, qui procure des points de retraite, est inférieure à 77% du montant de la cotisation. Plus de **23%** de la cotisation n'ouvrent pas de droits à points et servent principalement à équilibrer le régime. C'est plus du double des **10%** prévus pour le futur système « universel ». 10% essentiellement destinés à financer des prestations de caractère social et/ou redistributif. Qu'implique cet « engagement » de limiter ce prélèvement à 10%, une baisse inavouée des pensions ? Surtout, sachant que les partenaires sociaux semblent s'être entendus pour qu'environ **20%** des cotisations soient réservés au financement de **la solidarité**.

Les syndicats, progressistes ou non, se disent opposés à l'introduction d'un « âge pivot de 64 ans. Pourtant, l'Agirc-Arrco, qu'ils pilotent, a institué **un âge pivot de 67 ans**, auquel « *il vous est possible de bénéficier du taux plein sans condition de durée d'activité si vous êtes né en 1955 ou avant* » (et avez 65 ans ou plus en 2020). Les Français en sont-ils conscients ? Comment les syndicats expliquent-ils leurs positions, « apparemment » contradictoires ?

Observation : pas d'illusion ! Une règle d'or interdisant le déficit à moyen et long terme du régime universel par points est incompatible avec une autre règle d'or qui voudrait garantir la préservation du niveau des retraites.

Recommandation : quand le projet de réforme du gouvernement sera à maturité, il me paraît indispensable qu'il soit soumis « au banc d'essai » du COR afin qu'il en dresse les perspectives (chiffrées) à un horizon de 15 ans à partir de 2025, d'abord, puis à l'horizon auquel ce système « évolutif » sera « stabilisé » dans sa configuration définitive. Le COR pourra en vérifier l'équilibre financier et en évaluer les impacts sur les niveaux projetés des retraites et leur part dans le PIB, sur les contributions au financement du système et sur les coûts pour l'Etat, notamment.

Outre des informations complémentaires et des précisions, les pages suivantes de cet article révèlent **l'opacité** autorisée par ce type de régimes par points. Une raison de plus pour s'en méfier et les refuser pour les uns, qui les connaissent suffisamment. Une qualité inestimable, sans doute, pour d'autres qui insistent pour le promouvoir et l'étendre à l'ensemble de notre système de retraites.

Historique et évolution financière des régimes : quelques rappels et infos

Agirc-Arrco : une organisation paritaire pilotée par les partenaires sociaux

Les partenaires sociaux qui représentent les employeurs et les salariés dans les instances de la fédération et des caisses de retraite sont les organisations d'employeurs MEDEF, CPME et U2P, d'un côté, et les organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, de l'autre (4).

Désormais, dans le cadre d'une Commission paritaire, les partenaires sociaux pilotent le régime. Ils négocient les grandes orientations. Ils arrêtent des mesures pour assurer l'équilibre du régime sur le long terme et améliorer la gestion. Tous les 4 ans « la trajectoire d'équilibre du régime Agirc-Arrco » doit être examinée et des négociations doivent avoir lieu. Le conseil d'administration est chargé d'ajuster chaque année « *les paramètres de fonctionnement (la valeur du point de retraite, le salaire de référence ou prix d'achat du point...)* ». « *Il doit, le cas échéant alerter les partenaires sociaux lorsque la trajectoire n'est pas respectée sur un horizon de 15 ans* ».

Etroite attention à l'équilibre financier durable du régime et grande « souplesse » pour adapter ses paramètres aux besoins du moment doivent ainsi caractériser le pilotage du nouveau régime fusionné.

Jusqu'à 2018, l'organisation et les préoccupations n'étaient pas différentes à l'Agirc et à l'Arrco. La recherche de l'équilibre à court et moyen terme (à défaut de pouvoir le garantir à long terme) a donné lieu à une multitude de changements, de durcissements des paramètres, au fur et à mesure que le ratio cotisants / retraités se dégradait et lorsque la conjoncture économique « perturbait », parfois durablement, la croissance des recettes des régimes.

D'une gestion confortable à une rigueur dictée par les événements

L'Agirc et l'Arrco sont des régimes par répartition. Mais pour tous deux, après leur création, le montant des retraites à verser est resté longtemps inférieur à celui des cotisations prélevées. Cela leur a permis de dégager des excédents et de constituer des réserves, dont la fructification a ensuite pu rendre plus confortable leur gestion et servir à améliorer leurs résultats financiers annuels.

A l'Agirc, le rapport de charge (**ratio retraites / cotisations**) est resté inférieur à 100% pendant plus de 30 ans. De 1956 à 1984, il est remonté (avec des à-coups) de 83% à 95% et est passé au dessus de 100% en 1987 (5). La principale raison de cette hausse est la baisse au fil des ans du rapport démographique **nombre de cotisants / nombre de retraités** du régime, très élevé à ses débuts. En 1950, ce rapport était de 7,5, tandis que le nombre de retraités se comptait en dizaines. Il est ensuite descendu à 4,0 en 1960, et à 3,3 en 1973. Il était encore de 2,9 en 1985 (6) avec des effectifs plus étoffés : 2,268 millions de cotisants pour 0,791 Mi de retraités. Pendant cette période le même rapport du régime général a été nettement plus faible, et seulement de 2,2 en 1985 (7).

Le rapport de charge (RDC) a connu une forte hausse au début des années 1990, s'élevant jusqu'à plus de 110%. Une assez longue embellie a suivi de 1999 à 2008. La forte croissance du PIB et le gonflement de la masse salariale (assiette des cotisations) ont contribué à ce sursaut. Mais, les accords de 1993, 1994 et 1996, comportant une batterie de mesures touchant les principaux paramètres du régime ont eu pour effet, notamment, de faire baisser le taux de rendement brut du régime de 10,21% en 1993 à 6,78% en 2008 (8). Avec la crise de 2008- 2010, le RDC s'est détérioré, montant à 112% de 2013 à 2015... nécessitant de nouveaux accords affectant encore les paramètres.

En 2017, l'Agirc comptait 4,21 Mi de cotisants pour 3,073 Mi de retraités.

Pour l'année 2018, les comptes de l'Agirc montrent un montant de cotisations de 21,614 Mds €, inférieur aux 24,664 Mds € de retraites versées (9).

A l'Arrco, très faible aux débuts du régime, le rapport de charge est monté de 55% en 1962 à 87% en 1969. Il a ensuite baissé un peu avant de remonter en restant inférieur à 100% jusqu'en 1985, permettant au régime de capitaliser des excédents pendant plus de 20 ans (5). De même que pour l'Agirc, le ratio nombre de cotisants / nombre de retraités est resté longtemps favorable, diminuant de 7,2 en 1962 à 4,5 en 1973 et à 2,6 en 1985.

De 1985 à 1997, le RDC a fluctué autour de 100% avant de connaître une embellie de 1997 à 2008, plongeant jusqu'à près de 85% en 2002. Pour de raisons analogues à celles de l'Agirc, et avec des effets comparables sur le taux de rendement du régime Arrco, qui est descendu de 8,87% en 1993 à 6,67% en 2008 (8). Ensuite, avec la crise, le RDC est durablement passé dans le rouge à partir de 2009, montant jusque 107% de 2013 à 2015.

En 2017 l'Arrco comptait 18,21 Mi de cotisants pour 12,63 Mi de retraités.

Pour l'année 2018, les comptes de l'Arrco présentent un montant de cotisations de 45,201 Mds €, inférieur aux 47,835 Mds € de retraites versées (10).

D'enviables et très utiles réserves financières

Au début de 2008, l'Agirc et l'Arrco avaient pu accumuler des réserves qui, grossies des produits financiers et des plus-values latentes, avaient atteint 60 Mds € (8). Ces réserves et les produits financiers qu'elles ont procurés par la suite ont été d'un précieux concours pour l'équilibre de leurs comptes.

D'après un communiqué de presse de juin 2019, intitulé « *L'Agirc-Arrco sur la voie de l'équilibre financier* » (11), les **réserves de financement** disponibles détenues par l'ensemble Agirc-Arrco s'élèvent à **60,6 Mds €** [sans les 9,5 Mds € de réserves de fonds de roulements indiqués dans les présentations des bilans 2018 de l'Agirc et de l'Arrco ?] Près de 0,5 Md € de produits financiers ont été dégagés en 2018. Les opérations exceptionnelles ont rapporté 0,1 Md €. Grâce à ces gains, le déficit technique des opérations de retraite a pu être réduit de **- 2 Mds €** à - 1,4 Md €. [Le montant des produits financiers était plus élevé en 2017 (1,3 Md€), et plus encore les années antérieures, avant la mise en œuvre de la « géniale » politique d'écrasement des taux d'intérêt].

Agirc et Arrco : des performances loin des espérances

Pour sa séance plénière du 14 décembre 2016, le COR avait produit un document intitulé « *Evolution des conditions des droits dans les régimes complémentaires depuis 1993* » (1). Il commençait par ce constat : « *Afin de maintenir l'équilibre des régimes complémentaires Agirc et Arrco, les partenaires sociaux ont signé 10 accords depuis 20 ans. Ces accords ont organisé une baisse de leur rendement instantané : un salarié acquiert environ 1,5 fois moins de droits en 2015 qu'en 1993 avec le même euro de cotisation. Cette baisse a été en partie compensée par l'augmentation des taux de cotisation* ». Une condamnation de l'instabilité et de l'inefficacité des régimes. En réalité, les difficultés et les « ajustements » successifs ont commencé bien avant 1993, comme le montrent les tableaux des évolutions des paramètres de fonctionnement des deux régimes Agirc et Arrco de 1973 à 2015.

Une chute spectaculaire des rendements des régimes de 1973 à 2000

Laissant derrière elle les « trente glorieuses », la période 1973-1993 a débuté par la première grande crise pétrolière et un bond géant des prix des hydrocarbures qui a entravé la croissance des économies occidentales. Pendant ces 20 ans, à l'Agirc : - le salaire de référence a été revalorisé de + 17% de plus que la valeur du point de retraite ; - le taux d'appel a été relevé cinq fois, de 100% en 1973 à 117% en 1993. A l'Arrco : - le salaire de référence a été revalorisé de + 5% de plus que la valeur du point de retraite ; - en 6 paliers, le taux d'appel a été relevé de 107,5% en 1973 à 125% en 1993. Le rendement instantané du régime Agirc est descendu de 13,64% en 1973 à 9,97% en 1993. Celui de l'Arrco a reculé de 10,875 % à 9,075%.

Durant la courte période 1993-2000, des mesures drastiques ont été décidées par les « pilotes » de l'Agirc et de l'Arrco avec les accords de 1993, 1994 et 1996. Cette période, commencée avec un rapport démographique affaibli et une croissance à la peine, a vu celle-ci s'envoler en 1997 et le PIB atteindre des sommets lors de « la bulle Internet de l'an 2000 ». Malgré le « coup de pouce » donné par la réforme Balladur de 1993, un vent de panique semble avoir soufflé sur les deux régimes complémentaires. En 8 ans, alors que l'IPC a augmenté de + 12,3%, le salaire de référence a été majoré de + 37,2% à l'Agirc et de + 40,6% à l'Arrco. Ceci, pendant que la pression était mise sur les valeurs des points de retraites. Celle du point de l'Agirc n'a progressé que de + 5,2% pendant la période. A l'Arrco, les valeurs des points de retraite des caisses ont été revalorisées de l'ordre de 8%, en moyenne. Ainsi, en termes réels, la valeur du point Agirc a perdu - 6,7% et celle du point Arrco, - 4%. Le taux d'appel de l'Arrco a rejoint celui de l'Agirc à 125%. Le rendement de l'Agirc a encore perdu - **28,2%** entre 1993 et 2000, descendant à 7,151% cette dernière année, tandis que le rendement de l'Arrco a baissé de - **22,4%** et s'est établi à 7,040% en 2000.

Les deux régimes ont également commencé à « toucher » aux taux des cotisations retraite. Et pas marginalement ! Par « touches » successives, l'Agirc a fait monter son taux, qui était de 8% jusqu'en 1993, à 10% en 1994, puis jusqu'à 16% en 1999. De son côté, l'Arrco a fait passer son taux, jusque là de 4%, à 6% en 1999. Puis, en 2000, le régime a porté ce taux à 10% sur les revenus de la tranche T2.

Ces « mesures », qui s'apparentent à **une fuite en avant**, ont affecté les revenus nets des cotisants et des retraités. Elles semblent cependant être « passées comme des lettres à la poste ». **Pour sauver les régimes complémentaires en souffrance, elles en ont alourdi leurs poids** et ont ainsi contribué à majorer celui des prélèvements obligatoires. Les taux de cotisation de l'Agirc ont ensuite augmenté de fractions de % à partir de 2005. Le taux de la tranche 2 de l'Arrco a été haussé par paliers pour atteindre 16% en 2005 et monter de quelques fractions de % 9 ans plus tard.

Dérégulation, contreperformances et convergence de 2000 à 2019 :

De 2000 à 2010, les « paramétrages » ont été coordonnés. Dans les deux régimes, le taux d'appel n'a pas été changé et les valeurs des points de retraite ont, à très peu de choses près, augmenté au rythme de l'inflation, soit de + 17% environ. A l'Agirc comme à l'Arrco, le salaire de référence a été revalorisé de + 24,9%. En 10 ans, l'écart entre le prix d'acquisition du point et sa valeur de service s'est ainsi creusé de plus de 6%. Les rendements des deux régimes ont décliné dans les mêmes proportions pour atteindre 6,70% à l'Agirc et 6,58% à l'Arrco en 2010.

En 2003 et en 2010, les réformes Fillon et Woerth ont donné d'appréciables coups de pouce aux complémentaires.

Mais, depuis les années 2005, la grande vague [peut-être mal anticipée] des « baby-boomers » de l'après guerre de 1939-1945 a déferlé venant grossir les rangs des retraités. Et la crise économique et financière, à son apogée en France en 2010, a provoqué le désarroi et suscité le dérèglement (et/ou la dérégulation) des paramétrages du régime de base et des régimes de retraites complémentaires des salariés du secteur privé.

De 2010 à 2018, l'Agirc et l'Arrco ont abandonné le principe de revalorisation de la valeur des points de retraite en fonction de l'inflation dès 2010 :

Agirc : du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} avril 2013, la valeur du point de retraite a été revalorisée de 0,4216 € à 0,4352 €, soit de + **3,2%**. Ensuite, elle a été **gelée** à ce niveau jusqu'à fin octobre 2018. Pendant ce temps, d'avril 2010 à octobre 2018, l'IPC sans tabac a augmenté de + **8,6%**. En termes réels, la valeur du point a baissé de - **5,2%**... les retraités ayant aussi perdu du pouvoir d'achat pendant 8 ans.

Arrco : Même combat, la valeur du point de retraite est montée de 1,1884 € en avril 2010 à 1,2513 € en avril 2013, soit de + **5,3%**, puis a été **gelée** pendant plus de 5 ans. Sa valeur réelle a ainsi perdu - **3,1%** entre 2010 et 2018.

Ensuite : mêmes revalorisations pour l'Agirc et l'Arrco : + 0,60% au 1^{er} novembre 2018, et + 1% au 1^{er} novembre 2019, soit + **1,6%** au total, pour arriver à une valeur commune du point Agirc-Arrco de **1,2714 €** (supérieure de + 7% à celle de l'Arrco en avril 2010) qui ne bougera pas jusqu'à fin octobre 2020. Du côté de l'inflation, l'IPC a crû de + **0,8%** pendant les 11 mois de novembre 2018 à octobre 2019. D'ici octobre 2020, il est peu probable qu'il augmente de moins de + **1%**. Ainsi, la revalorisation du point d'indice Agirc-Arrco serait voisine du taux de l'inflation.

Le renchérissement du salaire de référence s'est poursuivi :

Agirc : Au 1^{er} avril 2010, le salaire de référence était de 5,0249 €. Au 1^{er} novembre 2018, après 6 revalorisations, son montant a atteint 5,8166 €, soit + **15,6%** de plus qu'en avril 2010. Ainsi, l'écart entre la « revalorisation » du salaire de référence et celle du point de retraite a été de + **12%**.

Arrco : Au 1^{er} avril 2010, le salaire de référence était de 14,4047 €. Au 1^{er} novembre 2018, il était monté à 16,7229 €, soit à + **16,1%** de plus qu'en avril 2010. Par rapport à la revalorisation du point de retraite, l'écart est de + **10,2%**

Agirc-Arrco : fixé à 17,0571 € en 2019, le salaire de référence Agirc-Arrco a été porté à 17,382 € au **1^{er} novembre 2019**. Il est supérieur de + **20,7%** à celui de l'Arrco fixé au 1^{er} avril 2010... et de + **20,2%** à celui de l'Agirc à la même date. Par rapport à la revalorisation des points de retraite les écarts sont respectivement de + **12,8%** et + **12,2%**.

Un point de service de retraite nettement plus cher qu'il n'y paraît

Non, le prix d'acquisition du point de service de retraite n'est pas le salaire de référence, et le nombre de points de retraite acquis n'est pas le montant cotisé chaque mois divisé par ce salaire de référence. Ce serait trop simple et clair, transparent ! En réalité, la cotisation retraite comprend une partie « utile » (ou « efficace) permettant d'acquérir des points de retraite + des suppléments qui n'ouvrent pas de droits au cotisant.

Sur le site Internet de SPAC Actuaires (3), société de Conseil en actuariat aux entreprises et aux institutions, en particulier dans les domaines de la retraite, se trouvent des explications précises sur les cotisations Agirc-Arrco, sur les salaires de référence et sur les valeurs des points, avec leur historique, ainsi que l'évaluation des rendements des deux régimes de 2000 à 2018, ainsi que du régime après fusion en 2019.

En 2019, dans le régime fusionné, comme dans les régimes avant la fusion, les taux de cotisations « contractuels » ouvrent des droits à des points de retraite. Ils sont de **6,20%** sur la tranche 1 du salaire brut (SB), qui va de 0 jusqu'à 1 plafond de la Sécurité sociale (PASS), de 3 377 € mensuels. Ils sont de **17% sur** la tranche 2 du SB, qui va de 1 PASS à 8 PASS, soit à 27 016 € mensuels. Ce taux de 17% est un peu supérieur à celui de 2018.

A la cotisation contractuelle est appliqué un « taux d'appel » de **127%** qui porte les taux précédents à **7,87%** sur la tranche 1 et à **21,59%** sur la tranche 2... Sans acquisition de points de retraite.

Egalement sans donner de points de retraite, s'ajoutent encore : - une Contribution d'Equilibre Technique (CET) de **0,35%** du SB supérieur ou égal au PASS ; - une Contribution d'Equilibre Général (CEG) de **2,35%** sur la Tranche 1 du SB et de **2,70%** sur la tranche 2.

Ainsi, au total, la cotisation effective atteint : - pour les salaires inférieurs au PASS : **10,02%** sur la tranche 1 et **24,29%** sur la tranche 2 ; - pour les salaires supérieurs ou égaux au PASS : **10,37%** sur la tranche 1 et **24,54%** sur la tranche 2. Ces cotisations sont partagées à raison de 60% à la charge de l'employeur et de 40% à celle du salarié.

La partie de la cotisation qui n'ouvre pas de droits à des points de retraite est donc **supérieure à 23% du montant de la cotisation**. On notera que c'est nettement plus que les **10% [réalistes ???]** prévus pour le futur système « universel » dans le rapport Delevoye.

Ses constituants sont également des « leviers » utilisés par ce type de régimes à points pour majorer les cotisations sans accorder de points supplémentaires. De la sorte, le taux d'appel (qui était de 100% en 1973) est monté de **125% en 2018** à **127% en 2019**. Pour sa part, la CEG a été relevée de 2,00% à 2,15% sur la tranche 1 du SB et de 2,20% à 2,70% sur la tranche B. Il n'y a pas de petites « rapines », ni de plus grandes. Décidément, ce régime à points comprend une boîte à outils très « étudiée » pour l'équilibrer financièrement, « **en toute discrétion** ».

Rendement en forte baisse et perte de pouvoir d'achat des retraités

Calculés avec une valeur d'acquisition du point de retraite égale à la valeur d'appel (3), les taux de rendement du régime Agirc et de l'Arrco sont descendus tous deux à 5,99% en 2018. En 2019, le rendement du régime fusionné a encore été abaissé, puisqu'il est de **5,81%**, réduit de **-18%** par rapport à 2000. Un calcul tenant compte des majorations des cotisations à l'aide des CET et CEG, révélerait un rendement du régime encore plus faible en 2019.

Associée à la perte de pouvoir d'achat des retraités, cette baisse est un des réponses principales de ces régimes à points à la détérioration des ratios cotisants / retraités, ainsi qu'à la faible croissance de l'économie. Ceci pour défendre l'équilibre et maintenir en vie les régimes. Le prix paraît élevé.

Annexe

Retraite à taux plein Agirc-Arrco à partir du 1^{er} janvier 2019 : un âge pivot de 67 ans

Dans le régime de retraite de base des salariés du privé, l'âge légal de la retraite est 62 ans. A partir de cet âge, pour bénéficier d'une retraite à taux plein, les personnes nées de 1958 à 1960 (qui auront ou approcheront l'âge de 62 ans en 2020) devront avoir cotisé au moins 167 trimestres (soit 41 ans et trois trimestres). Pour celles nées de 1961 à 1963, le nombre de trimestres cotisés requis pour le taux plein sera de 168 (42 ans). Pour celles nées à partir de 1973, il faudra 43 ans de cotisations.

Dans le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco, il vous est possible de bénéficier du taux plein sans condition de durée d'activité à l'âge de **67 ans** si vous êtes né en 1955 ou avant (et avez 65 ans ou plus en 2020).

Vous pouvez aussi bénéficier de la retraite complémentaire à taux plein si vous avez atteint l'âge légal de 62 ans et si vous avez acquis le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir la retraite de base à taux plein (cf. ci-dessus). **MAIS**, depuis le 1^{er} janvier 2019, le régime Agirc-Arrco comporte « **un dispositif de majoration/minoration temporaire qui complète les conditions de départ existantes** » (12). Trois situations sont prévues :

- . si vous demandez votre retraite complémentaire (RC) à la date d'obtention du taux plein au régime de base, votre pension complémentaire sera minorée de -10% pendant 3 ans ou jusqu'à ce que vous ayez atteint l'âge de **67 ans** ;
- . si vous demandez votre RC un an après la date d'obtention du TP au régime de base, votre pension ne subira pas de minoration ;
- . une majoration de votre pension de + 10%, de + 20% ou de + 30% vous sera accordée si vous décalez la liquidation de votre retraite complémentaire de 2 ans, 3 ans ou 4 ans.

Des aménagements et des exonérations de la « minoration » sont prévus pour les retraités exonérés de la CSG ou bénéficiant de taux réduits, pour les retraités handicapés, au titre de l'inaptitude, pour les retraités ayant une incapacité permanente suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, pour les aidants familiaux, etc.

Il est possible d'accéder à une retraite complémentaire à taux minoré à partir de 57 ans. **Une minoration définitive** (pour toute la durée de la retraite), fonction de l'âge, est alors appliquée. Elle est nulle pour une personne de 67 ans ou plus. Elle est de - 43% du montant de la pension pour une personne ayant 57 ans.

Sources et références

- (1) Evolution des conditions d'acquisition des droits dans les régimes complémentaires depuis 1993 : impacts sur les pensions à la liquidation cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-3732.pdf
- (2) Retraites : les différentes réformes de 1993 à 2014 vie-publique.fr/eclairage/20111-retraites-les-differentes... le 28/09/2018
- (3) AGIRC-ARRCO : Historique des valeurs de points – SPAC Actuaires spac-actuaires.fr/lexique/agirc-arrco-historique... le 13/12/2019
- (4) Retraite complémentaire : une organisation paritaire + un pilotage paritaire | Agirc – Arrco agirc-arrco.fr/qui-sommes-nous...
- (5) Le pilotage des réserves dans les régimes complémentaires en répartition cahiers.laretraitecomplementaire.fr/actualites/detail/actu... le 23/12/2016
- (6) Principaux régimes de retraite en France en 1950 persee.fr/docAsPDF/pop_0032_4663_1969_nem_44_6_3525.pdf
- (7) Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général de 1975 à 2015 TEF Insee insee.fr/fr/statistiques/3303437 ? sommaire...
- (8) Garantir l'avenir des retraites complémentaires des salariés (AGIRC et ARRCO) – décembre 2014 Cour des comptes
- (9) Comptes combinés de l'Agirc par domaine d'activité Fédération Agirc – Rapport de gestion – Exercice 2018
- (10) Comptes combinés de l'Arrco par domaine d'activité Fédération Arrco – Rapport de gestion – Exercice 2018
- (11) L'Agirc-Arrco sur la voie de l'équilibre financier Communiqué de presse agirc-arrco le 27/06/2019
- (12) Retraite : conditions d'ouverture des droits | Agirc-Arrco agirc-arrco.fr/demander-retraite/conditions... 25/12/2019

Le trépied mensonger de l'incohérence du pouvoir économique



Par Marc DUGOIS,

Star trek, Matrix, Men in black, Star wars, Game of Thrones ou Harry Potter, les Anglo-Saxons et leurs obligés européens nous ont entraînés dans des mondes de science-fiction qui sont tous plaisants par la gratuité des énergies utilisées. En nous y projetant nous avons la très agréable sensation de nous sentir des dieux ; mieux que des dieux, des hommes qui terrassent les dieux !

Ce ne serait qu'un agréable divertissement si parallèlement les mêmes Anglo-Saxons n'avaient pas inventé, diffusé puis imposé la notion d'investissement, l'idée d'une énergie gratuite appelée monnaie qui permet de rendre apparemment crédibles et atteignables tous nos fantasmes. Ils nous ont appris à geindre qu'il ne nous manque que les moyens. Seule la montée sans fin de la dette nous fait croire réaliste le regard que nous portons sur nous-mêmes. Seul l'aveuglement paresseux des intellectuels autorise notre apathie.

C'est toujours à la fin d'un système que l'on voit que ses failles sont béantes. Le XVIIIe siècle nous a fait croire avec Montesquieu que le pouvoir pouvait se diviser entre ceux qui font les lois, ceux qui les appliquent et ceux qui sanctionnent leur non-respect. Il n'a pas remarqué que ces trois sous-pouvoirs qu'il rêvait indépendants, dépendaient en fait tous les trois de l'air du temps et n'ont jamais été nulle part indépendants. Ils ne sont d'ailleurs jamais identiques et varient aussi bien dans le temps que dans l'espace. Dans la réalité c'est LE pouvoir qui nomme toujours et partout les parlementaires, les gouvernants et les juges. La façon dont il le fait évolue et il le fait ouvertement ou plus subtilement voire insidieusement selon les lieux et les époques, mais toujours et partout le pouvoir a été unique.

Jusqu'à très récemment le pouvoir était politique, conquis et conservé par la force, ne s'occupant généralement que de son bon plaisir et plus rarement de son devoir, toujours vu par lui-même. Louis XIV, Robespierre, Napoléon, Hitler ou Staline nommaient de fait les parlementaires, les ministres et les magistrats mais leur personnalisation les a abattus de leur vivant ou après leur mort.

L'arrivée des médias, l'anonymat de l'argent, sa circulation sans frein scandaleusement imposée par Bruxelles et les paradis fiscaux ont donné par bêtise le pouvoir à la finance qui aujourd'hui croit gérer le monde. Le pouvoir économique, comme ses prédécesseurs, choisit son législatif, son exécutif et son judiciaire dont quelques exemplaires, façon village gaulois d'Astérix, cherchent encore à se croire indépendants et pour certains, rarissimes, le sont vraiment. La majorité ressemble à notre Président, serviteur zélé du vrai pouvoir qui le récompense largement.

Ceci n'aurait pas une vraie importance si le pouvoir économique était cohérent car aucun pouvoir n'a jamais été admirable.

Les intellectuels, ceux que le pouvoir laisse s'exprimer, soit le défendent soit ne fulminent que contre les intérêts matériels de ce pouvoir économique qui s'en moque éperdument. Le pouvoir en réponse, se contente d'amuser le peuple et de flatter ses émotions pour qu'il ne se réveille pas. Quasiment personne ne dénonce l'incohérence de ce pouvoir économique qui tue les peuples pour survivre encore un moment.

Ce véritable génocide est fondé sur des mensonges soigneusement insérés à grand frais dans les têtes par l'éducation nationale, les médias et les intellectuels en cour.

L'argent n'est pas une énergie, l'argent est gratuit, l'argent peut tout. Ce trépied mensonger de l'incohérence est appelé intelligence par le libéralisme, l'université et une majorité d'intellectuels. Chacun ressent pourtant sans jamais l'exprimer que cette intelligence collective est idiote et ne pousse qu'à se replier sur soi. Le résultat est un individualisme forcené puisque la collectivité a donné le pouvoir à l'incohérence. Comment lui faire confiance en quoi que ce soit ?

Nous pouvons reprocher à juste titre aux gouvernants de ne penser qu'à eux, aux parlementaires de ne penser qu'à eux, aux magistrats de ne penser qu'à eux, à nos concitoyens de ne penser qu'à eux. Mais peut-on arrêter un fleuve dont on ne tarit pas la source ? La réponse est évidemment négative et rien ne pourra bouger avant que nous ne tombions tous d'accord sur le fait que :

L'argent est une énergie, l'argent n'est pas gratuit et c'est parce que l'argent peut tout que sa source doit être claire mais avec un débit dont la limite est connue, comprise et acceptée. Nous en sommes pour l'instant très loin et nous avons donné le pouvoir à ceux qui ont intérêt à ce que nous n'en prenions pas conscience. Cette prise de conscience (la science commune) est pourtant le passage obligé de notre redressement. Nous vivons actuellement une course contre la montre entre d'une part les frémissements de bon sens qui soulèvent les peuples avec un constat général d'une attente anxieuse, et d'autre part la guerre qui viendra remettre comme d'habitude les pendules à l'heure avec son cortège de malheurs.

Que de gens se croient celui que le peuple attend ! Mais où sont donc ceux qui veulent d'abord comprendre sans tout caricaturer ?



Académie du Gaullisme



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN Pour l'année 2020

Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à :

**Académie du Gaullisme, Madame Christine ALFARGE
12, rue Rabelais 86130 JAUNAY-MARIGNY**

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN Pour l'année 2020

Nom et prénom.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Téléphone fixe.....

Téléphone portable.....

Courriel..... Courriel.....

Cotisations : — x 35 € (plus de 25 ans) / — x 16 € (moins de 25 ans) / — x 39